Cinquante troisième année. - N° 110 A Samedi 8 et dimanche 9 juin 2019

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial ..... 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

## BODACC « A »

## Annonce n° 1650

## 75 – PARIS

## GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

## Ventes et cessions

440 407 435 RCS Paris.
**WILD SIDE VIDEO.**
*Forme :* Société par actions simplifiée.
*Capital :* 76250.00 EUR.
*Adresse :* 65, rue de Dunkerque, 75009 Paris.
*Précédent propriétaire :* 440 407 435 RCS Paris. **WILD SIDE VIDEO.**
*Oppositions :* Article L.236-14 du code de commerce.
*Commentaires :* Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale. Société absorbante : WILD BUNCH Forme : Société anonyme Adresse du siège : 65 rue de Dunkerque 75009 Paris Capital : 187750.00 EUR Numéro unique d'identification : 442984779 Lieu d'immatriculation : Paris. Société absorbee : WILD SIDE VIDEO Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 65 rue de Dunkerque 75009 Paris Capital : 76250.00 EUR Numéro unique d'identification : 440407435 Lieu d'immatriculation : Paris. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif de 16594284.00 EUR - passif de 13208644.00 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : Conformément aux dispositions de l'article L.236-3, II, du Code de Commerce, et dès lors de la Société Absorbante détient à ce jour la totalité des actions représentant l'intégralité du capital de la Société Absorbée et qu'elle s'engage à les conserver jusqu'à la Date de Réalisation Définitive, il ne pourra pas être procédé à l'échange des actions de la Société Absorbée contre des actions de la Société Absorbante. Il n'y aura donc pas lieu augmentation du capital de la Société Absorbante ni à détermination d'un rapport d'échange. La Société Absorbante déclare en conséquence renoncer en tant que besoin à exercer ses droits, du fait de la réalisation de la Fusion, en sa qualité d'associée unique de la Société Absorbée. Prime de fusion: néant. Date du projet commun de fusion : 31.05.2019. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société WILD BUNCH : 05.06.2019 (au greffe du tribunal de commerce de Paris). Pour la société WILD SIDE VIDEO : 05.06.2019 (au greffe du tribunal de commerce de Paris)..